



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01525

Numéro SIREN : 401 724 489

Nom ou dénomination : SARL PIAZZA D OLMO

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2013 sous le numéro de dépôt 9133

François COURILLON

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 30 JUIL. 2013 Numéro : A 9133

Expert-Comptable diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

115, Boulevard Exelmans 75016 Paris
Tel . 01 46 51 05 09
Fax. 01 46 51 08 29
E-mail : fcourillon@aol.com

PIAZZA D'OLMO
SARL au Capital de 9 147 Euros
17, rue du Bosquet
91600 Savigny sur Orge
R.C.S EVRY 401 724 489
SIRET N° 401 724 489 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA S A R L PIAZZA D'OLMO
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE PIAZZA D'OLMO

SARL PIAZZA D'OLMO

SARL au Capital de 9 147 Euros

17, rue du Bosquet

91600 Savigny sur Orge

R.C.S EVRY 401 724 489

SIRET N° 401 724 489 00018

Monsieur le Gérant,
Mesdames et Messieurs les associés,

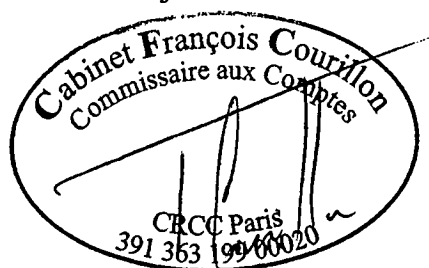
En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2013, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérifications a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels, soit le 31 mars 2013 et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris,
Le 25 juillet 2013



François COURILLON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris